

REVENDEICATIONS VOYAGEURS



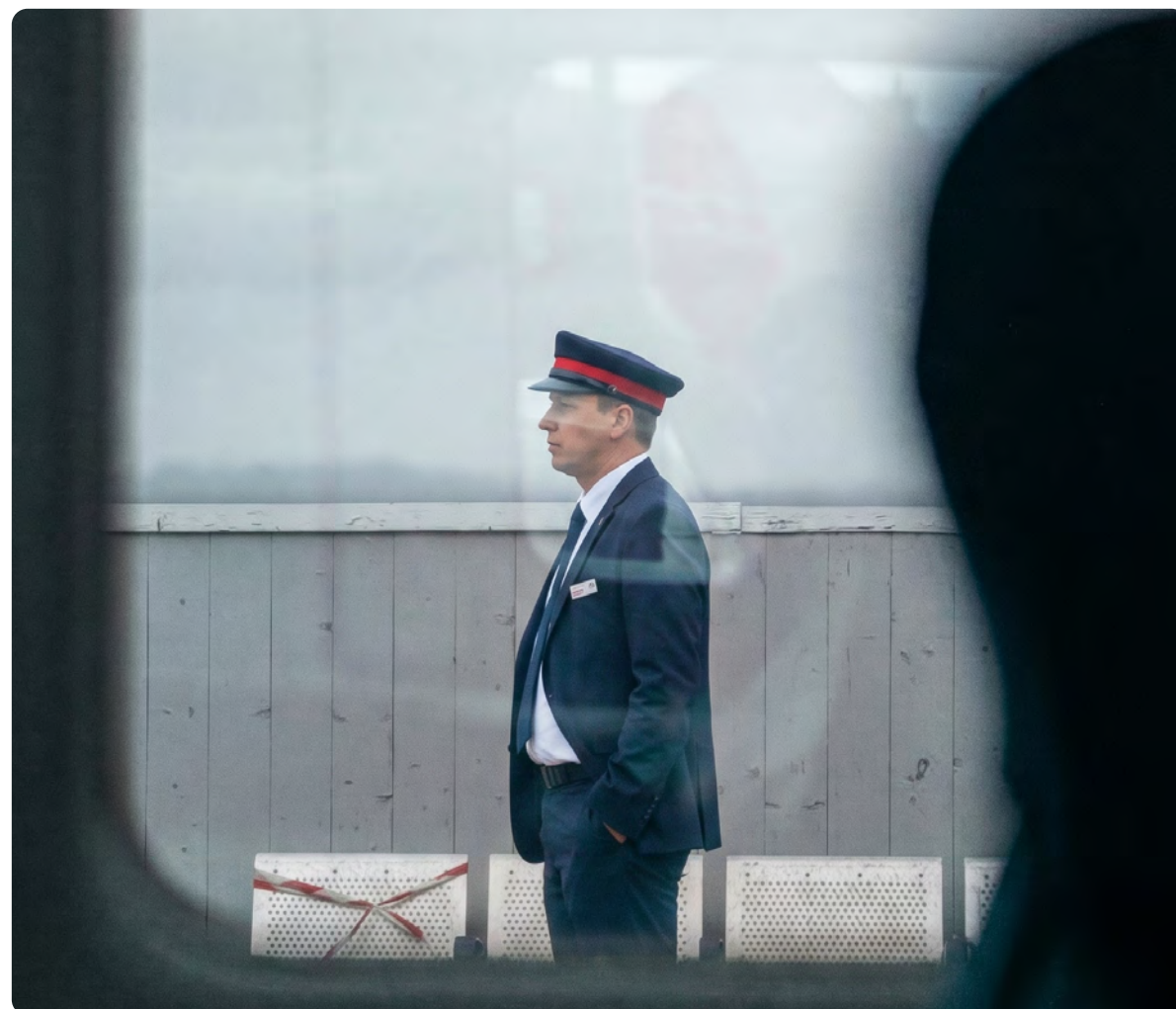
**UNIS DANS NOS MÉTIERS,
RECONNUS POUR
NOTRE ENGAGEMENT**

LE SERVICE PUBLIC REPOSE SUR VOUS

Conduire, entretenir les trains, accompagner à bord, accueillir et renseigner en gare : chaque métier est indispensable à la qualité et à la sécurité du service public ferroviaire.

Le constat de l'UNSA : sous-effectifs, plannings instables, pression de production et ouverture à la concurrence fragilisent les collectifs et les parcours professionnels.

Notre exigence : l'unité des métiers, des conditions dignes et la justice sociale. Statutaires et contractuels, à la SNCF ou dans les filiales : des droits et des parcours protégés.



UN PÔLE VOYAGEURS

Des relais sur le terrain.
Des experts métiers.
Des dossiers pour négocier.

Traction, Matériel, Bord et SOL : notre force est collective. Avec l'UNSA-Ferroviaire, faisons reconnaître tous les métiers de Voyageurs.

4 FAMILLES DE MÉTIERS, UNE MÊME EXIGENCE DE RESPECT

Des moyens pour travailler, des salaires à la hauteur, des droits sécurisés.

1. TRACTION : COHÉSION ET EXPERTISE

- Doubler l'Indemnité de Modification de Commande (IMC), rétablir les réserves à disposition et renforcer la formation continue en présentiel.
- Valoriser les parcours et la rémunération des CRML et CRTT ; recentrer les CTT sur l'appui technique et humain. Des foyers rénovés et des déplacements dignes.
- Bonification Traction de 20 trimestres pour tous les ADC, statutaires et contractuels, ou, à défaut, un PERO fortement abondé. Prime de départ indexée sur les années de service et droits portables en cas de filialisation.
- Sécurisation de la Prime Traction à 100% lors d'un arrêt maladie ou blessure hors service.

3. BORD : UN MÉTIER, DES DROITS

- Formation initiale unique « 4S », fin de l'EAS, au moins 2 ASCT par rame et repos hors résidence de 11 h minimum. Des hébergements dignes et la déconnexion respectée.
- Un vrai 13^e mois, IMC doublée, prime de travail code 24 garantie à 100 % en maladie et versée sur congés et repos compensateurs ; maintien jusqu'à la retraite après 10 ans dans le métier.
- Classe 3 dès l'examen réussi, carrières et fins de carrière sécurisées, salaire protégé en cas d'inaptitude. Lors des transferts : Titre 1, code prime 24, parcours et garantie nette de rémunération préservés.

2. MATÉRIEL : SÉCURITÉ ET COMPÉTENCES

- Des EPI adaptés aux risques, une traçabilité amiante par véhicule dans la Base Fibre et les moyens humains pour la fiabiliser.
- Étendre le régime D expérimenté, rémunérer tous les temps de passage de consignes ; étendre l'Indemnité Opérationnelle Matériel aux cadres managers et opérationnels.
- Présentiel, doublure et CQP maintenance : des compétences reconnues et des tuteurs revalorisés. Réduire le travail de nuit dès 45 ans ; vestiaires, sanitaires, EPI et postes adaptés aux femmes et aux agents en situation de handicap.

4. SOL : DES MOYENS ET DU RESPECT

- Arrêt des suppressions de postes, remplacement des absences et recrutements. Roulements construits avec les agents, transmissions intégrées au travail et congés anticipés.
- Salaires, primes métiers, polycompétence choisie, langues et tutorat revalorisés. Promotion interne relancée, diplômes et expérience reconnus, y compris hors SNCF.
- Face aux agressions et au cyberharcèlement : présence humaine, coopération SUGE et accompagnement juridique et psychologique. Commande du personnel : effectifs pérennes, outils fiables et audit de charge. DPX : charge régulée, déconnexion et pénibilité reconnues.

EN NOVEMBRE 2026, AFFIRMONS LA FORCE DU COLLECTIF

Pour l'unité des métiers et la reconnaissance de votre travail, votez UNSA-Ferroviaire.